

Appel à Projets Covid-19 des Départements Sciences et Technologies pour la Santé (STS) et Sciences Biologiques et Médicales (SBM)

Dans le contexte exceptionnel lié à l'épidémie Covid-19, les départements STS et SBM lancent un appel à projets commun visant à stimuler et soutenir des projets de recherche ciblant une meilleure compréhension de la pathogénie, de ses conséquences biologiques et le développement d'outils pour le diagnostic, l'étude ou la prévention de la maladie.

Cet appel d'offres s'adresse à des projets émergents dans la lutte contre le Covid-19 et vise à soutenir deux projets à hauteur de 15 k€ HT maximum par projet.

Critères de recevabilité des projets:

1. Le porteur (chercheur ou enseignant-chercheur permanent/titulaire) doit appartenir à une Unité de recherche des Départements STS ou SBM.
2. Le projet doit être émergent et non encore financé par l'ANR (Flash Covid-19), la Commission Européenne ou l'initiative UBReact de l'Université de Bordeaux.
3. Le projet doit être soumis conformément au format édicté plus bas et être complet
4. Le projet devra être rédigé en Français ou en Anglais

Procédure d'expertise des dossiers:

Chaque projet sera expertisé par un comité scientifique *ad hoc* composé d'experts appartenant aux Départements STS et SBM, qui se prononcera sur :

1. La qualité scientifique et technique du projet
2. L'originalité de la proposition
3. La qualité et complémentarité du consortium réuni pour le projet
4. La pertinence de la mobilisation des ressources au regard des objectifs du projet

Le comité scientifique procédera à un interclassement des projets qui sera ensuite présenté pour délibération en Conseil des Départements STS et SBM.

Chaque projet, rédigé sur papier libre (Calibri 11, interligne 1,5), comprendra :

- un titre
- un résumé d'une dizaine de lignes
- les équipes et personnels impliqués
- une description en une demi page de l'utilisation des fonds (les salaires sont exclus)
- 5 publications marquantes pour chaque équipe
- le projet lui-même de 2 pages maximum, incluant tâches à réaliser et livrables, section bibliographique non comprise.

Calendrier de l'appel à projet

Les projets pourront être transmis jusqu'au 12 juin 2020 par courrier électronique à Alexandra Prevot (alexandra.prevot@u-bordeaux.fr), Gilles Guichard (gilles.guichard@u-bordeaux.fr), Virginie Rocher (virginie.rocher@inserm.fr) et Alain-Pierre Gadeau (alain.gadeau@u-bordeaux.fr). Les résultats seront communiqués à partir du 29 juin 2020 par courrier électronique aux porteurs de projets. Les fonds demandés seront immédiatement disponibles et devront être engagés avant la clôture de l'exercice 2020.